



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 21 novembre 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 9.1, 9.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 19h35.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.5), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.1), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Philippe GONON, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 4.1), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER (jusqu'au 4.1), Mme Carine MICHEL (jusqu'au 4.1), M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR (à partir du 3.3), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI (jusqu'au 5.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au 4.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 1.1.1) Beure : M. Auguste KOELLER Boussières : M. Roland DEMESMAY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Christophe CURTY (à partir du 1.1.1) Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON (représenté par M. Gérard SERVETTE) Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND), M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET) Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Claude FORESTIER Franois : M. Jean-Claude FORESTIER Gilet : M. Claude PREIONI Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR (à partir du 1.1.1) Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Novillars : M. Bernard BOURDAIS Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Christine THEVENOT Pirey : M. Robert STEPOURJINE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL Saône : Mme Maryse BILLOT Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thisse : M. Jean TARBOURIECH Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 3.1) Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Étaient absents : Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean-Marie GIRERD, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Chalezeule : M. Raymond REYLE Champoux : M. Thierry CHATOT Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : Mme Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : M. André BAYEREL, M. Yves GUYEN Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE La Vèze : M. Jacques CURTY Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Robert POURCELOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Morre : M. Gérard VALLET Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE, Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, M. Jean-Michel FAIVRE Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILLIERE Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : M. Alain VIENNET Thisse : M. Bernard MOYSE Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE

Secrétaire de séance : Mme Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, J.J. DEMONET, N. GUILLEMET, V. HINCELIN (à partir du 5.1), S. JEANNIN (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.1), C. MICHEL (pour le 5.1), N. MOUNTASSIR (jusqu'au 3.2), J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du 5.1), M.N. SCHOELLER, N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, A. BAYEREL, J.P. DILLSCHNEIDER, D. PARIS, G. VALLET, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET, A. VIENNET, B. MOYSE

Mandataires : D. POISSENOT, J.C. ROY, F. PRESSE, C. THIEBAUT (à partir du 5.1), D. GENDRAUD (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.1), B. RONZI (pour le 5.1), B. CYPRIANI (jusqu'au 3.2), F. FELLMANN, J. MARIOT (à partir du 5.1), A. GHEZALI, Y.M. DAHOUI, C. DEVESA, A. KOELLER, R. DEMESMAY, M. FELT, J.P. MARTIN, C. PREIONI, J.M. CAYUELA, B. BOURDAIS, D. JOLY, M. BILLOT, J. TARBOURIECH

Délibération n°2013/002288

Rapport n°5.4 - Ecole de musique du Plateau - Demande d'aide au démarrage

Ecole de musique du Plateau - Demande d'aide au démarrage

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, Tourisme, Sports

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017 « Soutien et animation du réseau enseignement musical : Fonds d'aide + programme d'animation »	Montant prévu au BP 2013 : 215 000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 5 000 €

Résumé :

L'école de musique du Plateau est en cours de constitution après plusieurs années de réflexions, discussions, coordinations entre les acteurs de ce projet.

Celle-ci accueillera les premiers élèves après les vacances de la Toussaint pour un effectif d'environ 200 élèves. Le budget prévisionnel sera financé par les adhérents (43 %), le Conseil Général du Doubs et le Grand Besançon (37 %) et les communes du Plateau impliquées dans le projet. Les 4 associations porteuses du projet sollicitent une aide au lancement de l'activité.

Il est proposé que le Grand Besançon accorde cette aide, de manière exceptionnelle, sur l'exercice 2013 sur l'enveloppe restante du fonds d'aide aux écoles de musique.

I. Création de l'école de musique du Plateau

Le projet d'école de musique du Plateau a fait l'objet d'une réunion le 12 juillet dernier entre les maires du Plateau, les porteurs du projet et le Grand Besançon.

Cette réunion a permis de poser les conditions de lancement de cette école de musique associative.

En effet, après plusieurs années de réflexions, discussions, concertations, les porteurs du projet et les maires des communes du Plateau impliquées se sont accordés sur l'ouverture d'une école de musique regroupant les activités « enseignement musical » des associations suivantes : Familles rurales de Mamirolle, Batterie Fanfare de Saône, Amicale des écoles publiques de Saône et Notes et touches de Montfaucon et Morre.

Les Maires (ou leur représentant) des communes de Saône, Mamirolle, Montfaucon et Nancray présents le 12 juillet se sont engagés à délibérer d'ici fin octobre sur un soutien concerté à cette nouvelle école.

Des discussions sont en cours entre élus du Plateau pour en définir les modalités juridiques. Le transfert de la compétence au Syndicat du Plateau, Syndicat à la carte, est notamment envisagé.

Le projet pédagogique proposé sur 35 semaines cumule une formation musicale, des ateliers musicaux pour l'apprentissage instrumental et des pratiques collectives à raison de 3 stages par an. L'offre de formation se veut coordonnée avec celle du Conservatoire.

L'effectif est estimé à 200 élèves à la rentrée 2013-2014, pour, à terme, accueillir 300 élèves.

L'équipe pédagogique sera encadrée par un coordinateur, responsable pédagogique sur un mi-temps.

La tarification moyenne est de 280 € par enfant en formation par atelier musical, 390 € pour les cours individuels, 300 € pour les adultes en atelier et 400 € en cours individuels. Un supplément de 50 € sera demandé aux adhérents habitant des communes ne finançant par l'école. Les tarifs restent compétitifs vis-à-vis d'autres écoles associatives. Ils sont en hausse au regard des anciens tarifs pratiqués sur ce territoire mais correspondent à une offre plus attractive et ambitieuse (pratiques collectives, animation du territoire...).

Le budget estimé en année I est de 128 943 €, financé à hauteur de 43 % par les adhérents, puis par le Conseil Général, le Grand Besançon, selon les règlements d'aide, soit 37 % environ, enfin par les communes pour 16 %.

Une aide au démarrage d'un montant de 5 000 € est sollicitée auprès du Grand Besançon.

II. Proposition de soutien à l'école de musique du Plateau : aide au démarrage

Dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musique modifié par délibération le 14 février 2013, le Grand Besançon accompagne les écoles de musique qui souhaitent s'inscrire dans une démarche de structuration de leur territoire et apporte un soutien financier supplémentaire à ces écoles.

Au regard de son projet et de son mode de financement, l'école sera éligible aux aides du Grand Besançon et du Conseil Général du Doubs pour les écoles de musiques structurantes.

Le projet d'école de musique du Plateau a été suivi et accompagné techniquement par le service Culture Tourisme Sports. Les associations porteuses du projet ont également continué à bénéficier, pour certaines de manière exceptionnelle, d'une subvention dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musique alors que les critères d'éligibilité n'étaient pas tous remplis.

Les 4 associations porteuses du projet sollicitent le Grand Besançon pour une aide au lancement de l'école à hauteur de 5 000 €.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet de développement d'une offre d'enseignement musical structurée sur le territoire du Plateau, il est proposé à titre exceptionnel d'accorder cette aide au démarrage à l'association support sur l'exercice 2013. Cette aide sera prélevée sur l'enveloppe restante du fonds d'aide aux écoles de musique, sous réserve que :

- les statuts de l'association nouvellement créée soient adressés au Grand Besançon, ainsi que la composition du conseil d'administration,
- l'association intègre le logo du Grand Besançon sur ses outils de communication,
- le dossier de demande de subvention 2014 soit déposé dans les délais prévus par le règlement du fonds d'aide « école de musique »,
- l'implication des communes du Plateau dans le financement de l'association soit effective (objectif de minimum 20 000 €), se traduisant notamment par délibération.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **attribue une aide exceptionnelle au lancement de l'école de musique du Plateau à hauteur de 5 000 € sur l'exercice 2013, sous réserve des conditions énoncées ci-dessus,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche inhérente à cette opération.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DIRECT
Reçu le 29 NOV, 2013
Pour extrait conforme,
Le Président